



CFR Confédération Française des Retraités

Destinataires (Partenaires sociaux siégeant au CA de l'AGIRC-ARRCO)

Monsieur le Président, le Secrétaire général, ...

Dès le mois de novembre 2025, nous vous avons adressé une lettre pour protester contre la non-revalorisation des retraites complémentaires Agirc-Arrco applicable au 1^{er} novembre 2025. A ce jour la situation n'a pas évolué portant ainsi **une atteinte intolérable au pouvoir d'achat** des 14 millions de retraités concernés. **Rien ne justifie cette non-indexation**, ni l'accord national interprofessionnel (ANI) du 5 octobre 2023, ni les excellents résultats de l'exercice écoulé qui ont permis que les réserves de l'Agirc-Arrco atteignent 11 mois de prestations, bien au-delà des 6 mois exigés par une bonne gestion.

Il nous semble aussi anormal que les désaccords apparus au sein du conseil d'administration aient pour conséquence la pénalisation des affiliés à l'AGIRC-ARRCO au mépris de leur situation.

Aussi, avec insistance, la Confédération Française des Retraités (CFR) demande-t-elle que, conformément aux dispositions de l'article 4.2 de l'ANI du 5 octobre 2023, le conseil d'administration de l'AGIRC-ARRCO se réunisse dans les meilleurs délais pour revenir sur la non-revalorisation au 1^{er} novembre 2025.

Formule de politesse

A Paris, le
Le Président de la CFR
Pierre ERBS

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités